
THÉMATIQUE URBANISME

PROJET DU CENTRE VILLE DE BOURAY-SUR-JUINE - CAFÉ (PARTIE 3)

Le centre-ville de Bouray-sur-Juine doit redevenir un lieu vivant, attractif et accueillant pour les habitants comme pour les visiteurs. L'objectif est de favoriser l'implantation de commerces de proximité, de créer des espaces accessibles à tous, et d'encourager le lien social à travers des initiatives innovantes.

Parmi ces projets, un café associatif sera au cœur du dispositif :

- **Un lieu convivial** où se retrouver, partager et échanger.
- **Des activités variées** : jeux de société, petite friperie solidaire, animations culturelles.
- **Un espace numérique (parc informatique)** pour accompagner notamment les personnes âgées dans leurs démarches administratives et leur découverte des outils numériques.

Nous avons fait le choix de l'associatif notamment pour une structure encadrée et pouvoir à moindres frais proposer aux Bouraysiens ce projet avec une **gestion sans but lucratif** et le réinvestissement des excédents dans ce même projet.

Nous pourrions ainsi recourir au **bénévolat**, aux subventions publiques, aux partenariats privés, ou à des financements participatifs et avoir une souplesse pour tester des activités sans lourdeur commerciale (ex. restauration légère, café, petite épicerie solidaire dans un premier temps).

Pourquoi ?

1. **Redonner vie au centre-ville** : aujourd'hui, plusieurs locaux sont vacants et cela donnerait un dynamisme supplémentaire à notre centre-ville avec la synergie des projets proposés.
2. **Favoriser le commerce local** : soutenir les commerçants et artisans qui souhaitent s'installer, avec des conditions attractives.
3. **Créer un lieu de rassemblement citoyen** : renforcer le sentiment d'appartenance et de proximité entre habitants.
4. **Répondre aux besoins intergénérationnels** : un lieu qui parle autant aux jeunes (animations, culture, convivialité) qu'aux seniors (accompagnement numérique, lien social).
5. **Renforcer l'identité rurale et conviviale de Bouray** : préserver l'esprit village tout en modernisant les services.

Comment cela fonctionne au quotidien ?

Le **café associatif** repose sur une organisation simple et participative :

1. Ouverture régulière

- Le café ouvre quelques jours par semaine, avec des permanences tenues par des bénévoles et/ou un coordinateur salarié à temps partiel.
- Les horaires sont adaptés à la vie locale : fins d'après-midi, soirées thématiques, week-ends.

2. Adhésion citoyenne

- Les habitants adhèrent à l'association (cotisation symbolique 10-20 €/an).
- Cette adhésion permet d'accéder aux activités, de participer aux décisions et de bénéficier des tarifs réduits sur les consommations.

3. Convivialité et services

- Vente de boissons non alcoolisées, cafés, thés, petites collations.
- Un espace chaleureux avec jeux de société, coin lecture et échanges informels.
- Une mini-friperie solidaire accessible en libre-service, alimentée par des dons des habitants.

4. Accompagnement numérique

- Un espace informatique avec ordinateurs et imprimante est mis à disposition.
- Des ateliers sont organisés régulièrement pour aider les personnes âgées et les habitants en difficulté numérique : démarches administratives, initiation à Internet, messageries, visioconférences.

5. Programmation d'animations

- Soirées jeux de société, cafés-débats, ateliers créatifs, soirées culturelles (musique, projection de films).
- Activités intergénérationnelles (enfants, parents, seniors).
- Partenariats avec des associations locales pour animer certains temps forts (repair café, expositions, conférences).

6. Fonctionnement participatif

- Les décisions (programmation, aménagements, priorités) sont discutées en assemblée associative.
- Les habitants peuvent proposer des idées d'animations ou s'inscrire sur des créneaux de bénévolat.
- Une charte de convivialité assure le respect et la bienveillance dans l'espace.

Comment le mettre en place ?

1. **Phase 1 – Décision & cadrage (M-1 à M-2)** : cadrage (lieu, pré-programme, partenaires), enquête d'usages.
2. **Phase 2 – Protocole (M0)** : création assos / statuts, comité de pilotage, plan d'affaires.
3. **Phase 3 – Déploiement (M1-M2)** : dépôts des **demandes de subventions** (Région, Département, CAF EVS, ANCT ; voir tableur).
4. **Phase 4 – Déploiement (M2-M6)** : travaux, achats, recrutement 0,5 ETP, programmation.
5. **Phase 5 – Déploiement (M6)** : ouverture (phase test), montée en charge des activités.

Coût de l'opération - Les subventions et aides mobilisables

Tableau récapitulatif – Projet Café associatif & Tiers-lieu (Essonne)

Poste	Estimation (€/an ou investissement)	Observations / Financement possible
Investissements initiaux (CAPEX – Essonne)	48 000 – 110 000 €	Travaux, mobilier, équipements café/numérique, friperie, jeux, signalétique, communication. Subventions possibles Région (jusqu'à 70 %), CAF, Département, État (ANCT), Europe (LEADER/FEADER).
Recettes prévisionnelles	16 000 – 39 000 € /an	Adhésions (2-8 k€), ventes café/friperie/restauration (12-25 k€), ateliers & privatisations (2-6 k€).
Subventions de fonctionnement	≈ 5 000 € /an	CAF (agrément EVS), Département, Région, intercommunalité.
Équilibre visé	Couverture de 30-50 % des OPEX dès la 1ère année par recettes propres	Montée en charge progressive, complément assuré par financements publics et partenariats.

Région Île-de-France
Aide à l'aménagement et à l'équipement de cafés musicaux et culturels (investissement) : jusqu'à 70 % du budget d'investissement, dans la limite de 50 000 € de dépenses éligibles. Pertinent pour mobilier/équipements, scène légère, sonorisation si vous programmez des soirées jeux/mini-concerts. Dispositifs transverses "associations" et tiers-lieux (selon appels à projets annuels).
Département de l'Essonne
Subventions vie associative / appels à projets (fonctionnement ou investissement léger). Portail départemental pour le dépôt des dossiers.
CAF de l'Essonne (CNAF)
Agrément "Espace de vie sociale (EVS)" : financement récurrent après agrément ; la CAF soutient les EVS (lieux de proximité, intergénérationnels) , repères nationaux et départementaux publiés ; l'EVS est très adapté à un café associatif avec accompagnement aux seniors. (Montants variables selon projet et convention – souvent 10-30 k€/an). Appels à projets unifiés CAF 91 : guichet annuel pour demander aides de fonctionnement/animations.
État / ANCT – Tiers-lieux
Programme "Tiers-Lieux / Fabriques de territoire" : soutien en ingénierie et/ou financement selon vagues nationales ; utile pour structurer le lieu (diagnostic, modèle éco, réseau). Plateforme Aides-Territoires et France Tiers-Lieux : veille des appels en cours (Relance, ruralité, inclusion numérique...).
Intercommunalité (CCEJR) et partenaires
CCEJR : pas de guichet dédié identifié en ligne, mais coopérations possibles (animations, mobilité des publics, filières économie circulaire, etc.). LEADER / GAL rural (si Bouray éligible sur la période) : appui FEADER pour revitalisation rurale/tiers-lieux (à vérifier selon périmètre GAL Sud Essonne). Fondations privées (Fondation de France, fondations d'entreprises locales), Banque des Territoires (investissement/ingénierie), mécénat en nature (mobilier/IT).

Le PNR **du Gâtinais français** peut être mobilisé comme partenaire stratégique, en apportant un appui technique, de l'ingénierie de projet et des financements complémentaires sur les thématiques environnementales, circuits courts et valorisation locale.

Conclusion

Ce café associatif constitue un levier concret pour redonner vie au centre-ville de Bouray-sur-Juine. Alliant convivialité, inclusion numérique et soutien aux commerces locaux, il favorise le lien social tout en valorisant l'identité villageoise.

Porté par une dynamique citoyenne et soutenu par des partenaires publics et privés, il offrira une mise en œuvre souple et durable. Ce lieu hybride mêlant espace de rencontre, animation et services a vocation à devenir un modèle vivant et accueillant pour l'avenir du centre-bourg.